

MAIRIE de VILLEGLY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 février 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absente excusée : M. et Mmes BENOIT – SALANDINI – FOURES – BELUCHE.

Secrétaire de séance : M. MAURY Jean.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- ARRET DU P.L.U.

M. le Maire informe ses collègues que les études relatives à la révision générale du P.L.U. arrivent à leur terme.

Le projet de P.L.U. révisé comporte les documents suivants :

- Diagnostic,
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.),
- Règlements écrit et graphique,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.).

Les documents reprennent toutes les réflexions qui aboutissent à ce projet de révision dans le respect des divers règlements (Scot, ZAN,...).

Il indique notamment, que la procédure a été faite dans le respect de la concertation prévue par délibération du 18 janvier 2021 décidant la révision du P.L.U. et informe qu'une réunion publique a été organisée le 23 février 2023, afin de présenter le projet à la population.

Il y a lieu maintenant d'arrêter le projet afin qu'il soit soumis à l'avis des personnes publiques associées et à terme, à une enquête publique qui devra déboucher, si tous les avis sont favorables, à une approbation du nouveau P.L.U.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le projet du P.L.U. et mandate le Maire à mettre en place la procédure de validation de ce document.

- AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE : CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LE DEPARTEMENT.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village entre le pont de la Seize et l'Hôtel de Ville, il y a lieu, compte tenu que ces derniers sont sur le domaine départemental, de signer une convention d'autorisation avec le Département.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- EXTENSION DU CENTRE MEDICAL : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LES ETUDES THERMIQUES REGLEMENTAIRES.

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre du projet d'extension du centre médical, il y a lieu de se rapprocher d'un bureau d'études pour la réalisation des études thermiques réglementaires, suivantes :

- Pour l'extension du cabinet médical :

- Le calcul de la R.T. 2012 pour un montant de 500 € H.T.

Pour le logement attenant :

- Mission 1 : Indicateurs et performances énergétiques liés au permis de construire pour un montant de 500 € H.T.
- Mission 2 : Indicateurs environnementaux 400 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- RENOVATION SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

M. le Maire indique à ses collègues que des fonds ont été mis en place par l'Etat dans le cadre de la transition énergétique appelés « Fonds Verts ».

Aussi, il propose de solliciter une subvention pour les travaux de rénovation et requalification énergétique de la salle polyvalente.

Le montant sollicité s'élève à 181 288 € pour un montant d'opération de 444 697 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- LOTISSEMENT LE CROUZET : TRANSFERT DE PROPRIETE DES EQUIPEMENTS DE VOIRIE.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été sollicitée par la société HECTARE afin de transférer dans le domaine public communal, différentes parcelles annexes à la voirie utilisées pour le bassin de rétention, des espaces verts et une extension de voirie.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le transfert des parcelles et leur classement dans le domaine public communal.

- ANIMATION 6^{ème} TOURNOI DE RUGBY A TOUCHER : DEMANDE DE SUBVENTION.

M. le Maire informe ces collègues que l'association « A Visto de Naz » sollicite une subvention exceptionnelle afin d'organiser le 6^{ème} tournoi interdépartemental de rugby à toucher ainsi que le 10^{ème} anniversaire de l'association.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de cette association.

- DIVERS.

M. le Maire propose à ses collègues, un calendrier de réunions. Il s'agit :

- Préparation du budget.

- Réunion de travail les 20 et 27 mars à 19 heures pour un vote du Conseil Municipal le 03 avril 2023 à 19 h 00.

- Réunion avec les associations.

- La date du 13 mars 2023 à 20 h 30 est arrêtée.

- Commission Communication.

- M. le Maire propose une réunion de travail qui aura lieu le 22 mars à 18 h 30, afin de mener une réflexion sur plusieurs projets.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. COULONVAL informe ses collègues de l'adhésion de 4 bénévoles supplémentaires, ce qui porte l'activité de la réserve communale à 23 bénévoles.

M. Stéphane AZEMA fait le point sur les travaux actuellement en cours aux écoles. Il s'agit de la réfection des sanitaires situés dans la cour de M. CASTAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,

Alain MARTY

